APRÈS ART. 21 N° 122

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 122

présenté par Mme Racon-Bouzon, M. Vignal, M. Sorre, Mme Genetet, M. Perrot, Mme Bono-Vandorme et M. Cazenove

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.